



## **COMMUNIQUE A LA PRESSE – 28 octobre 2010**

### **Le Front commun syndical de l'enseignement juge la réponse du Gouvernement INSUFFISANTE**

Après une très longue attente partagée par plus de 300 militants devant les portes du Gouvernement de la Communauté française, une délégation du Front commun syndical a été reçue par les Ministres.

Elle a déposé son cahier de revendications et a demandé :

1. l'ouverture des négociations sectorielles à très court terme ;
2. leur organisation dans le cadre du strict respect du décret du 12 mai 2004.

Le Gouvernement s'est engagé à :

1. débiter rapidement les négociations (mais aucune date précise n'a été définie) ;
2. respecter le décret du 12 mai 2004 pour le début de la concertation syndicale.

Le Gouvernement a toutefois rappelé son attachement à la Déclaration de politique communautaire qui prévoit l'élargissement des négociations sectorielles aux pouvoirs organisateurs. Il envisage dès lors qu'elles puissent se clôturer dans un cadre tripartite (Gouvernement, organisations syndicales et pouvoirs organisateurs).

En cela, la demande du Front commun syndical n'est pas rencontrée et la réponse du Gouvernement est estimée largement insuffisante car :

- aucun calendrier précis n'a été défini ;
- aucune garantie sur le strict respect du décret du 12 mai 2004 pour la clôture des négociations n'a été fournie.

En conséquence, le Front commun syndical réunira ses instances respectives afin d'évaluer la suite à donner à la déclaration du Gouvernement et organisera des assemblées d'informations à destination des affiliés.

**Pascal CHARDOME**  
CGSP-enseignement

**Eugène ERNST**  
CSC-Enseignement

**Yves DELBECQ**  
SLFP

**Joan LISMONT**  
SEL-Setca

**Marc WILLAME**  
Appel